

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR PROPOSE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL 06



| | | |
|---|--|---|
| Assurance R.C.P. ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière UNAT 8, rue César Franck 75015 PARIS | IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin | Date : 31/01/2018 N° fédéral du séjour : PT005690 |
|---|--|---|

| | | |
|--|---|------------------|
| PARTICIPANT 1 | NOM Prénom : _____ Adresse : _____ Tél. : _____ E-mail : _____ Date de naissance : _____ | Licence n° _____ |
| PARTICIPANT 2 | NOM Prénom : _____ Adresse si différente : _____ Tél. : _____ E-mail : _____ Date de naissance : _____ | Licence n° _____ |
| Personne à prévenir en cas de problème : Nom. _____ Prénom _____ Tél. _____ E-mail : _____ | | |

SEJOUR ou VOYAGE : ILE MADERE - LISBONNE en 10 jours
 Date : **23 Avril au 02 Mai 2018**
 Description : Randonnées pédestre sur l'île Madère et visite touristiques à Lisbonne

| | |
|---|---|
| ORGANISATEUR Nom : CDRP06 Voyage ou séjour 2018 – 01 Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 10 participants n'est pas inscrit à la date du 15 Février 2018 | HEBERGEMENT Mode : Hôtels ou appart'Hôtel Chambre : Double ou individuelle avec <u>supplément</u> Contenu prestation : Pension complète – boissons non comprise |
| FORMALITES Passeport : oui - CNI de moins de 10 ans : non | TRANSPORT : Avion – bus- voiture |
| CONDITIONS D'ANNULATION Annulation faite avant le 24/03/2018 restitutions des sommes versées Annulation postérieure au 23/03/2018 : retenue de 100% du montant total du séjour (remboursé par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. conditions jointes | ASSURANCES (barrer la mention inutile) -Annulation/interruption de séjour 34 € par personne : OUI NON (joindre un chèque à l'inscription à l'ordre du CDRP06) -Bagages = cotisation 12,56 € : OUI NON Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite |

| DECOMPTE | PRIX UNITAIRE | NOMBRE | MONTANT | Je soussigné certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve. |
|--------------------------------------|---------------|--------|---------|--|
| Prix du séjour..... | 1350 € | | | |
| Acompte 40% avant le 23 février..... | 540 € | | | |
| Solde avant le 23 mars..... | 810 € | | | |

| | | |
|--|---|--|
| Pour l'Organisateur : Le Signature | TOTAL ACOMPTE réglé 540 € par personne joindre un chèque à l'inscription à l'ordre du CDRP06 ou paiement par CB (les instructions vous seront communiquées par mail). SOLDE 810 € joindre un chèque du solde qui sera encaissé 1 mois avant la date de départ ou paiement par CB | Le Client : Lu et approuvé (mention manuscrite) Le Signature |
|--|---|--|

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS :

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel".
 Les Conditions Générales de vente sont consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association.